

Ivry-sur-Seine, le 19 mai 2014

## **CNESER : une motion pour reconsidérer TOUTES les modalités de regroupements permises par la loi !**

**Sup'Recherche-UNSA s'associe pleinement à la motion sur les regroupements d'établissements votée\* par le CNESER du 19 mai et réclame un moratoire d'un an dans la mise en œuvre.**

*Par cette motion, « le CNESER attire l'attention du ministère sur l'impossibilité de construire, dans le calendrier impart, des projets associant véritablement la communauté universitaire, sur la base d'objectifs pédagogiques et scientifiques élaborés collégialement et démocratiquement. [...] Alors que le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, avance la possibilité de statuts transitoires pour les regroupements, le CNESER demande un moratoire d'un an dans leur mise en œuvre ».*

Lors du débat en séance, **Sup'Recherche-UNSA** a souligné que cette motion portait sur les regroupements d'établissements et qu'il était symptomatique de constater que les interventions de ceux qui n'ont pas souhaité s'y associer ne portent que sur les Comue.

**Or, la loi du 22 juillet 2013 permet plusieurs types de regroupements. Le fait de focaliser sur l'une de ces modalités (la Comue) au détriment d'une autre possibilité (l'association), justifie, en soi, que l'on prenne le temps nécessaire pour rediscuter de l'ensemble des modalités de regroupements permises par la loi.**

A l'occasion de ce débat, **Sup'Recherche-UNSA** a également rappelé le procédé par lequel le gouvernement a tenté de modifier la représentation et le mode de désignation des personnels et usagers dans les instances de gouvernance des Comue *via* la loi sur l'avenir de l'agriculture (cf. communiqué du 30 avril).

**Dans le contexte actuel, la rédaction proposée pour cette motion est tout à fait raisonnable et recueille notre total soutien.**

\*Résultat du vote : 15 Pour ; 6 Contre ; 7 abstentions ; 1 Refus de vote

**Contact :**

**Stéphane LEYMARIE,**

Secrétaire Général, [stephane.leymarie@univ-lorraine.fr](mailto:stephane.leymarie@univ-lorraine.fr) – 06 14 40 39 76

**Sup'Recherche-UNSA**

87 Bis, Avenue Georges Gosnat 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex

Tél : 01 58 46 86

[www.sup-recherche.org](http://www.sup-recherche.org) [sup-r@unsa-education.org](mailto:sup-r@unsa-education.org)